

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE
TENUE LE 9 NOVEMBRE 2009 À 20 H 00

POUR LES FINS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUIVANT:

Règlement no 202-2009 portant sur les usages permis dans les zones industrielles I-2 et I-4 et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008 et 182-2008)

Sont présents :

M. Réal Turgeon, maire
M. Roger Dion, conseiller
M. Daniel Blais, conseiller
Mme Hélène Pelchat, conseillère
Mme Guylaine Blais, conseillère
M. Éric Blanchette, conseiller
Mme Hélène Jacques, conseillère
Mme Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Monsieur le maire et la directrice générale présentent et expliquent le règlement suivant :

No 202-2009 : le projet de règlement vise à modifier la grille des usages et des normes dans les zones industrielles I-2 et I-4.

Le conseil ne peut acquiescer à la demande de monsieur Luc Doyon de Location Dalji inc. à l'effet d'obtenir l'autorisation de construire un immeuble dans la zone industrielle tant que l'avis de conformité au règlement no 202-2009 ne sera pas émis par la MRC de La Nouvelle-Beauce.

La séance de consultation publique est close à 20 h 10.

Adopté ce _____ 2009.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière
